



Vendredi 9 septembre 2022

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La Commune d'Anderlecht réorganise ses services à la population

À l'initiative de l'Échevine de la Population Fabienne Miroir, avec le soutien du Bourgmestre Fabrice Cumps et du Collège échevinal, la Commune d'Anderlecht a repensé l'organisation de ses services à la population et rend désormais certaines petites opérations accessibles sans rendez-vous afin d'offrir plus de flexibilité à ses citoyens et de réduire les temps d'attente.

Depuis la crise sanitaire, les services à la Population, situé rue de France 99, ne sont plus accessibles que sur rendez-vous. Toutefois, avec le recul de la crise, notre Commune a repensé son organisation et identifié des petites opérations rapides qui peuvent à partir de maintenant être faites sans prise de rendez-vous, comme la délivrance du code PIN, la modification de l'adresse sur les documents d'identité, des documents pour un départ urgent à l'étranger, un vol ou la perte d'un document d'identité ou, pour les étrangers, la prolongation de certains documents de séjour.

"Par la compilation de l'ensemble de ces mesures concrètes, nous simplifions la vie du citoyen lors de ses contacts avec la commune d'Anderlecht. Ceci illustre parfaitement toute la dynamique visant à mieux accueillir la population en particulier au sein du département de la Démographie qui reçoit chaque année des milliers de nos concitoyens", ajoute l'Échevine de la Population.

Le service Population a également repensé son organisation dans l'espace avec l'ouverture, dans les prochaines semaines, d'un espace dédié à ces opérations dans le bâtiment situé rue de France 99 (niveau mezzanine). De plus, une cellule pour le retrait de documents (passeports, permis, cartes d'identité, titres de séjour...) est en train d'être mise en place avec le CPAS.

Toutes ces informations sont désormais disponibles sur le site internet de la Commune : www.anderlecht.be